

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 21 novembre 2023, s'est réuni en la Salle polyvalente du SICTOM de Champagne Berrichonne sous la présidence de Monsieur VAN REMOORTERE Éric.

Nombre de délégués : - en exercice : 30 - présents : 20 - procurations : 03 - votants : 23

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme ABRIOUX Sylvette** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme CIRRE Marie-Line** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. GONNET Arnaud** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. GONTHIER Gilles** délégué de la Communauté de Communes FerCher ; **M. HERAULT Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme HERVET Maryse** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. JOLY Sylvain** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. LEGNIER François** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LEPRAT Monique** déléguée titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LOTH Christelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme MALLET Armelle** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. MAURICEAU Christophe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **Mme MERIOT Nathalie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. PARAGE Frédéric** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. QUANTIN Jean-Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. RENAUDAT Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. TAILLANDIER Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. VAN REMOORTERE Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ;

SUPPLEANTS : **Mme ROBERT Marinette** déléguée de la Communauté de Communes FerCher (suppléante de Mme LE GRANDIC Patricia).

PROCURATIONS : **M. MNICH Pascal** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à M. TAILLANDIER Michel ; **Mme SAUGET Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts a donné procuration à M. QUANTIN Jean-Philippe ; **M. VILLALDEA-AVILA Rafaël** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher a donné procuration à Mme CIRRE Marie-Line.

ÉTAIT EXCUSÉ : **M. BODIN Olivier** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. BONNET Michel** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **Mme LAINEZ Sylvie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ; **M. NORMAND Franck** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ;

ÉTAIENT ABSENTS : **M. AUDEBERT Éric** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. LAUVERGEAT Patrice** délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher ; **M. MÉTIVIER Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Communes Champagne Boischauts ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM - SEANCE DU 29 novembre 2023

Nombre de délégués		L'an deux-mille-vingt-trois
En exercice	: 30	Le 29 novembre
Présents	: 20	Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M
Procurations	: 03	dûment convoqué s'est réuni en session
Votants	: 23	ordinaire, sous la présidence de
Pour	: 23	M. Éric VAN REMOORTERE
Contre	: 00	Date de convocation : Le 21 novembre 2023
Abstention	: 00	

N° : 231129_04

OBJET : Participation financière pour l'acquisition d'un composteur

M. Le Président explique que le compostage est une pratique ancienne préservant l'environnement qui consiste à faire valoriser directement par les particuliers la part organique de leurs déchets (restes de cuisine et de repas ainsi que des déchets de jardin).

Un modèle de 445 L sera mis en place, il sera remis accompagné d'un bio seau, d'un mélangeur et d'une documentation pratique permettant de réussir à produire du composte de qualité.

Enfin des visites seront effectuées dans les foyers participants qui le demanderaient afin de les aider et de les accompagner dans l'apprentissage des règles et techniques pour réussir son compost.

Pour l'ensemble de ce service il sera demandé une participation financière à hauteur de 15 €, payable par chèque lors de la remise du composteur.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité la participation financière de 15 € pour l'acquisition d'un composteur

Pour extrait conforme,



Le secrétaire de séance
M. GONNET ARNAUD



M. Le Président
M. Éric VAN REMOORTERE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 05/12/2023

Publié ou Notifié le : 06/12/2023

